Le ministère de l'Agriculture décline une nouvelle stratégie de conseil agricole

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-03-2011 11:51:34

Une nouvelle stratégie de conseil agricole a vu le jour, vendredi à Rabat, avec pour principal objectif de rompre avec l'actuel dispositif basé sur la traditionnelle «vulgarisation» devenue incapable de transmettre efficacement le savoir-faire agricole sur le terrain.

Dévoilée par le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, Aziz Akhennouch, lors d'une conférence en présence des différents intervenants au secteur, cette nouvelle vision, dont les contours se fixeront d'ici fin 2011, ambitionne de «marquer un tournant dans l'histoire de l'accompagnement des agriculteurs et le transfert du savoir-faire agricole sur le terrain».

«Vu l'état dans lequel se trouve aujourd'hui le conseil agricole, nous sommes en face d'un défi urgent et indispensable pour atteindre les objectifs du plan Maroc vert», a fait remarquer d'emblée M. Akhennouch.

«Cette stratégie est une étape marquante sur la voie de la réalisation du Plan Maroc vert», a-t-il ajouté.

Sur la base d'un diagnostic établi, le département de l'agriculture a mis au point une vision intégrée, à l'horizon 2020, pour parer aux déficiences du dispositif adopté jusqu'à présent, notamment la faible couverture géographique et la faiblesse des ressources humaines et matérielles.

Cette vision est fondée sur le renforcement du rô le de l'Etat, l'ouverture devant le secteur privé et l'implication des agriculteurs, premiers concernés.

Aux termes de cette approche, l'Etat devra renforcer son rô le en mettant en place un réseau de structures locales, bien équipées et réparties de manière à couvrir tout le territoire concerné.

De nouveaux moyens seront mis à la disposition des conseillers agricoles qui bénéficieront, à leur tour, de formations continues.

L'Etat devra aussi enrichir le savoir-faire existant en mettant en corrélation les activités de recherches et de conseil agricole et oeuvrer à faciliter l'accès à l'information, via les nouvelles technologies de l'information.

Le volet juridique n'est pas non plus en reste, dans le cadre de cette nouvelle vision qui prévoit la structuration du métier de conseiller agricole pour favoriser l'ouverture de cabinets privés de consulting, répondant aux normes de qualité en vigueur.

Le troisième axe, a souligné le ministre, concerne les Chambres agricoles et autres groupements professionnels qui devront assumer la charge d'accompagner les agriculteurs et de contribuer à la

gestion de l'activité de conseil, sa gouvernance et son évaluation.
MAPF